



BUREAU DE L'USAN
Séance du mercredi 14 mars 2018

ORDRE DU JOUR

Appels des membres élus – Quorum
Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte rendu de la dernière séance
Communications

Délibérations

Stratégie foncière :

1. Prise en charge des acquisitions foncières concernant les ZEC de Sercus et Steenbecque – Demande de dérogation.

Avis du Bureau pour vote du Comité

Finances :

Budget Principal

1. Compte administratif 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
2. Compte de gestion 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
3. Affectation du résultat de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
4. Budget Primitif 2018 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord

Budget Annexe

5. Compte administratif 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord
6. Compte de gestion 2017 de L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord
7. Affectation du résultat de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
8. Budget Primitif 2018 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Administration générale :

9. Avis de l'USAN sur la demande de retrait de la MEL.

Gestion des Milieux aquatiques :

10. Convention de suivi 2018/ 2022 entre l'USAN et La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Stratégie foncière :

11. Protocole foncier concernant les Zones d'Expansion des Crues : Acquisition des terrains des zones d'expansion des crues de Terdeghem, de la Levrette (Saint-Jans-Cappel et Berthen), de Sercus et de Steenbecque.

Questions diverses



DECISIONS DU BUREAU



Afférents au Bureau Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	
Délibération		
18	03	01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

Date de la convocation
07/03/2018
Date d'affichage
/03/2018

**OBJET : Stratégie foncière : Prise en charge des acquisitions
foncières concernant les ZEC de Sercus et Steenbecque.**

Rapporteur : monsieur Etienne BAJEUX

En matière d'acquisition foncière, le point 5 de l'annexe 4 de nos statuts précise que « la solution privilégiée demeure l'acquisition de la (ou des) parcelle(s) concernée(s) par la commune ou l'intercommunalité et sa mise à disposition à l'USAN ». Par ailleurs, toute demande d'intervention de l'USAN dérogeant à ces règles mais défendant la notion d'intérêt général (...) pourra être soumise au bureau de l'USAN ».

Comme vous le savez, l'USAN a pour projets la réalisation de ZEC sur les communes de Sercus et Steenbecque. La règle en la matière consiste donc à ce que ces communes se rendent propriétaires du foncier nécessaire à la réalisation de ces ZEC destinées principalement à les protéger.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2018, la GEMAPI a été transférée aux intercommunalités, ôtant ainsi de fait toute exercice de cette compétence par les communes.

Par ailleurs, notre syndicat fait actuellement l'objet d'une lourde étude juridico-financière destinée à préciser l'étendue de ses missions et le contenu de ses compétences : ainsi la prise en charge financière du foncier nécessaire à la réalisation de ZEC, est intégrée aux problématiques à régler par cette étude.

Enfin, ces 2 ZEC font l'objet d'un financement Interreg par le biais de l'opération « LYSE ». Or, ce type de dossier doit impérativement être achevé en septembre 2020 afin de ne pas perdre les subventions Européennes. Sachant que la maîtrise foncière est un préalable indispensable aux futures négociations, à l'éventuel recours à l'expropriation, aux dossiers réglementaires et à la réalisation physique de ces projets, il devient aujourd'hui urgent de définir la personne publique qui se portera acquéreur de ces terrains.

Pour rappel, les superficies et l'estimation des couts de ces acquisitions sont les suivantes :

Steenbecque : 1,98 Ha estimés à 52 000 € environ

Sercus : 1,44 Ha estimés à 37 000 € environ

Il est précisé que ces achats sont susceptibles de faire l'objet de financement de l'Agence de l'Eau et de l'Etat dans le cadre du PAPI III de la Lys.

Il nous est donc proposé ainsi que nous le permettent les statuts de :

- Valider le principe de l'acquisition par l'USAN des terrains nécessaires à la réalisation des ZEC de Sercus et de Steenbecque
- Solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat
- Autoriser monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Les crédits liés à cette opération sont imputés au chapitre 21 du budget de l'USAN.



AVIS DU BUREAU POUR VOTE DU COMITE



AVIS N° 1 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Finances : Budget Principal - Compte administratif 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Monsieur Etienne BAJEUX, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2017.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier de Loos les Weppes conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président, Monsieur Etienne BAJEUX, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2017 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 186 022.68 €	4 086 784.04 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 981 062.86 €	2 282 760.17 €

	+	+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	1 870 336.22 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	/	1 201 822.30 €

=	=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)	5 167 085.54 €	9 441 702.73 €

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	864 200.00 €	350 200.00 €
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	864 200.00 €	350 200.00 €

RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 186 022.68 €	5 957 120.26 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 845 262.86 €	3 834 782.47 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	6 031 285.54 €	9 791 902.73 €

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 864 200.00 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 350 200.00 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2018.

Le Bureau a émis un avis

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 186 022,68	G 4 086 784,04
	Section d'investissement	B 1 981 062,86	H 2 282 760,17

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 870 336,22
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 201 822,30

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 5 167 085,54	=G+H+I+J 9 441 702,73
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 864 200,00	L 350 200,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 864 200,00	= K+L 350 200,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 186 022,68	= G+I+K 5 957 120,26
	Section d'investissement	=B+D+F 2 845 262,86	= H+J+L 3 834 782,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 031 285,54	= G+H+I+J+K+L 9 791 902,73

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 864 200,00	L 350 200,00
Ch. 13	Subventions d'investissement		350 200,00
1317	Budget communautaire et fonds structurels		31 500,00
1321	État et établissements nationaux		56 800,00
1322	Régions		12 700,00
1326	Autres établissements publics locaux		121 100,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		128 100,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	391 000,00	
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	11 100,00	
2031	Frais d'études	360 800,00	
2033	Frais d'insertion	19 100,00	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	
204181	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et ét	100 000,00	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	126 500,00	
2112	Terrains de voirie	90 000,00	
2182	Matériel de transport	36 500,00	
Ch. 23	Immobilisations en cours	246 700,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui	246 700,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 162 300,00	600 125,72	233 289,92		328 884,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 695 000,00	1 554 847,42			140 152,58
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	465 000,00	412 495,43	2 417,20		50 087,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 322 300,00	2 567 468,57	235 707,12		519 124,31
66	Charges financières	175 000,00	98 999,33	28 051,05		47 949,62
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	900,00			9 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 557 300,00	2 667 367,90	263 758,17		626 173,93
023	Virement à la section d'investissement	1 949 120,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	256 000,00	254 896,61			1 103,39
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 205 120,00	254 896,61			1 950 223,39
	TOTAL	5 762 420,00	2 922 264,51	263 758,17		2 576 397,32
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	41 000,00	62 257,01	19 318,00		-40 575,01
70	Produits des services, du domaine et ventes...	200 063,78	206 791,47	700,00		-7 427,69
73	Impôts et taxes	2 734 000,00	2 777 621,70			-43 621,70
74	Dotations et participations	590 000,00	578 726,78	110 400,00		-99 126,78
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	3 565 063,78	3 625 396,96	130 418,00		-190 751,18
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		4 143,53			-4 143,53
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 565 063,78	3 629 540,49	130 418,00		-194 894,71
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	326 825,55			194,45
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	327 020,00	326 825,55			194,45
	TOTAL	3 892 083,78	3 956 366,04	130 418,00		-194 700,26
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 870 336,22				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 361 600,00	392 171,50	391 000,00	578 428,50
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	1 377,00	100 000,00	98 623,00
21	Immobilisations corporelles	678 800,00	395 606,91	126 500,00	156 693,09
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 486 000,00	447 830,08	246 700,00	1 791 469,92
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	4 726 400,00	1 236 985,49	864 200,00	2 625 214,51
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00	289 616,86		75 383,14
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Total des dépenses financières	465 000,00	289 616,86		175 383,14
45...	Total des opé. pour compte de tiers	112 000,00	111 803,40		196,60
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 303 400,00	1 638 405,75	864 200,00	2 800 794,25
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	326 825,55		194,45
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	427 020,00	326 825,55		100 194,45
	TOTAL	5 730 420,00	1 965 231,30	864 200,00	2 900 988,70
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	1 573 400,00	1 084 479,96	350 200,00	138 720,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	112 000,00	111 803,40		196,60
	Total des recettes d'équipement	1 685 400,00	1 196 283,36	350 200,00	138 916,64
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	544 077,70	831 580,20		-287 502,50
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00			
	Total des recettes financières	554 077,70	831 580,20		-277 502,50
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 239 477,70	2 027 863,56	350 200,00	-138 585,86
021	virement de la section de fonctionnement	1 949 120,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	256 000,00	254 896,61		1 103,39
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 305 120,00	254 896,61		2 050 223,39
	TOTAL	4 544 597,70	2 282 760,17	350 200,00	1 911 637,53
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 201 822,30			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	833 415,64		833 415,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 554 847,42		1 554 847,42
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	414 912,63		414 912,63
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	127 050,38		127 050,38
67	Charges exceptionnelles	900,00		900,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		254 896,61	254 896,61
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 931 126,07	254 896,61	3 186 022,68
	Pour information			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	15 831,56	156 859,66	172 691,22
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	289 616,86		289 616,86
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	392 171,50		392 171,50
204	Subventions d'équipement versées	1 377,00		1 377,00
21	Immobilisations corporelles	395 606,91	169 965,89	565 572,80
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	447 830,08		447 830,08
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers	111 803,40		111 803,40
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	1 654 237,31	326 825,55	1 981 062,86
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	81 575,01		81 575,01
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	207 491,47		207 491,47
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>		169 965,89	169 965,89
73	Impôts et taxes	2 777 621,70		2 777 621,70
74	Dotations et participations	689 126,78		689 126,78
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 143,53	156 859,66	161 003,19
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		3 759 958,49	326 825,55	4 086 784,04
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				1 870 336,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	831 580,20		831 580,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	1 084 479,96		1 084 479,96
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	111 803,40		111 803,40
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		254 896,61	254 896,61
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
Recettes d'investissement - Total		2 027 863,56	254 896,61	2 282 760,17
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				1 201 822,30

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 162 300,00	600 125,72	233 289,92		328 884,36
60611	Eau et assainissement	1 000,00	491,81			508,19
60612	Énergie - électricité	22 000,00	13 005,56	1 034,97		7 959,47
60621	Combustibles	1 000,00				1 000,00
60622	Carburants	73 000,00	66 512,16	1 515,08		4 972,76
60623	Alimentation	1 000,00	639,59			360,41
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	78,02			921,98
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	162,41			1 837,59
60632	Fournitures de petit équipement	21 000,00	6 919,15	345,39		13 735,46
60636	Vêtements de travail	13 000,00	13 682,94			-682,94
6064	Fournitures administratives	6 000,00	7 749,84			-1 749,84
611	Contrats de prestations de services	119 000,00	49 727,85	27 300,00		41 972,15
6122	Crédit-bail mobilier	2 500,00	1 498,88	530,00		471,12
6135	Locations mobilières	18 000,00	9 600,78			8 399,22
61521	Terrains	47 000,00	9 357,96	8 000,00		29 642,04
615221	Bâtiments publics	20 000,00	7 242,50			12 757,50
615231	Voiries	410 000,00	161 764,21	188 235,79		60 000,00
615232	Réseaux	99 200,00	8 407,14			90 792,86
61551	Matériel roulant	37 000,00	22 250,53			14 749,47
61558	Autres biens mobiliers	22 000,00	23 995,79	484,61		-2 480,40
6156	Maintenance	30 000,00	21 010,68	950,00		8 039,32
6161	Multirisques	34 500,00	32 086,46			2 413,54
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	4 500,00	3 853,00			647,00
617	Études et recherches	5 000,00				5 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 599,00			401,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	2 624,00			2 376,00
6188	Autres frais divers	2 000,00				2 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	1 001,94			198,06
6226	Honoraires	12 000,00	6 439,00			5 561,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	384,09			1 115,91
6231	Annonces et insertions	6 200,00	2 085,73			4 114,27
6236	Catalogues et imprimés	57 000,00	14 959,58			42 040,42
6247	Transports collectifs	5 000,00	395,47			4 604,53
6251	Voyages et déplacements		163,20			-163,20
6256	Missions	2 000,00	50 881,33			-48 881,33
6257	Réceptions	16 000,00	10 329,24			5 670,76
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	12 155,72	844,28		4 000,00
6262	Frais de télécommunications	23 300,00	19 855,71	1 144,29		2 300,00
6281	Concours divers (cotisations...)	9 500,00	9 183,09			316,91
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 400,00	6 884,75	2 380,00		-864,75
63512	Taxes foncières	3 000,00	987,00			2 013,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	-400,00	525,51		874,49
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	559,61			-59,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 695 000,00	1 554 847,42			140 152,58
6331	Versement de transport	1 000,00	1 149,19			-149,19
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	5 000,00	4 240,40			759,60
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	18 000,00	15 116,03			2 883,97
64111	Rémunération principale	801 000,00	787 068,73			13 931,27
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	18 000,00	15 790,59			2 209,41
64118	Autres indemnités	205 000,00	135 136,00			69 864,00
64131	Rémunérations	62 000,00	47 097,44			14 902,56
64138	Autres indemnités	4 000,00	3 499,59			500,41
64162	Emplois d'avenir	20 000,00	28 985,10			-8 985,10
6451	Cotisations à l'u.r.s.a.f.	160 000,00	148 180,98			11 819,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00	253 054,52			46 945,48

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	4 000,00	3 879,27			120,73
6455	Cotisations pour assurance du personnel	29 000,00	45 780,29			-16 780,29
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	2 000,00	1 125,00			875,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 316,29			683,71
6488	Autres charges	62 000,00	61 428,00			572,00
65	Autres charges de gestion courante	465 000,00	412 495,43	2 417,20		50 087,37
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	500,00		400,00		100,00
6531	Indemnités	120 000,00	104 313,44			15 686,56
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	4 859,07			2 140,93
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00				1 000,00
657358	Autres groupements	279 000,00	266 540,12			12 459,88
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	22 800,00	22 800,00			
657482	ARTICLE 657482	8 000,00				8 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	26 700,00	13 982,80	2 017,20		10 700,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		3 322 300,00	2 567 468,57	235 707,12		519 124,31
66	Charges financières (b)	175 000,00	98 999,33	28 051,05		47 949,62
66111	Intérêts réglés à l'échéance	178 000,00	130 003,42			47 996,58
66112	Intérêts - rattachement des icne	-3 000,00	-31 004,09	28 051,05		-46,96
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	900,00			9 100,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		900,00			-900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00				1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	9 000,00				9 000,00
022	Dépenses imprévues (d)	50 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		3 557 300,00	2 667 367,90	263 758,17		626 173,93
023	Virement à la section d'investissement	1 949 120,00				1 949 120,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	256 000,00	254 896,61			1 103,39
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	256 000,00	254 896,61			1 103,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 205 120,00	254 896,61			1 950 223,39
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 205 120,00	254 896,61			1 950 223,39
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 762 420,00	2 922 264,51	263 758,17		2 576 397,32
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	28 051,05
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 004,09
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 953,04

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES****A2**

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	41 000,00	62 257,01	19 318,00		-40 575,01
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 500,00	11 102,00	13 300,00		-11 902,00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 500,00	26 282,27	6 018,00		-27 800,27
6479	Remboursements sur autres charges sociales	24 000,00	24 872,74			-872,74
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	200 063,78	206 791,47	700,00		-7 427,69
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 063,78	11 244,85	700,00		-1 881,07
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	190 000,00	195 546,62			-5 546,62
73	Impôts et taxes	2 734 000,00	2 777 621,70			-43 621,70
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 114 000,00	719 032,00			1 394 968,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		1 438 405,00			-1 438 405,00
7328	Autres reversements de fiscalité	620 000,00	620 184,70			-184,70
74	Dotations, subventions et participations	590 000,00	578 726,78	110 400,00		-99 126,78
7473	Départements	21 000,00		46 000,00		-25 000,00
74748	Autres communes	151 300,00	98 329,93			52 970,07
74758	Autres groupements	271 400,00	271 439,82			-39,82
7477	Budget communautaire et fonds structurels	31 100,00		28 200,00		2 900,00
7478	Autres organismes	115 200,00	208 957,03	36 200,00		-129 957,03
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74)		3 565 063,78	3 625 396,96	130 418,00		-190 751,18
77	Produits exceptionnels (b)		4 143,53			-4 143,53
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l'annulation		831,22			-831,22
7788	Produits exceptionnels divers		3 312,31			-3 312,31
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		3 565 063,78	3 629 540,49	130 418,00		-194 894,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	326 825,55			194,45
722	Immobilisations corporelles	170 000,00	169 965,89			34,11
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	157 020,00	156 859,66			160,34
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		327 020,00	326 825,55			194,45
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 892 083,78	3 956 366,04	130 418,00		-194 700,26
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		1 870 336,22				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	1 361 600,00	392 171,50	391 000,00	578 428,50
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	11 500,00		11 100,00	400,00
2031	Frais d'études	1 282 600,00	375 144,98	360 800,00	546 655,02
2033	Frais d'insertion	57 500,00	10 233,90	19 100,00	28 166,10
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	6 792,62		3 207,38
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	1 377,00	100 000,00	98 623,00
2041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et étu	100 000,00	1 377,00		98 623,00
204181	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et ét	100 000,00		100 000,00	
21	Immobilisations corporelles	678 800,00	395 606,91	126 500,00	156 693,09
2112	Terrains de voirie	90 000,00		90 000,00	
2135	Installations générales, agencements, aménagements	40 000,00	2 220,00		37 780,00
2182	Matériel de transport	72 800,00	22 786,28	36 500,00	13 513,72
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	16 590,88		-6 590,88
2184	Mobilier	15 000,00	14 960,59		39,41
2188	Autres immobilisations corporelles	451 000,00	339 049,16		111 950,84
23	Immobilisations en cours	2 486 000,00	447 830,08	246 700,00	1 791 469,92
2312	Agencements et aménagements de terrains	502 000,00	18 759,87		483 240,13
2313	Constructions		6 024,00		-6 024,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 325 000,00	423 046,21	246 700,00	655 253,79
2315	Installations, matériel et outillage techniques	659 000,00			659 000,00
13	Subventions d'investissement	16 000,00	15 831,56		168,44
1326	Autres établissements publics locaux	16 000,00	15 831,56		168,44
Total des dépenses d'équipement		4 742 400,00	1 252 817,05	864 200,00	2 625 382,95
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00	289 616,86		75 383,14
1641	Emprunts en euros	365 000,00	289 616,86		75 383,14
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
Total des dépenses financières		465 000,00	289 616,86		175 383,14
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581	112 000,00	111 803,40		196,60
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		112 000,00	111 803,40		196,60
TOTAL DEPENSES REELLES		5 319 400,00	1 654 237,31	864 200,00	2 800 962,69
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	327 020,00	326 825,55		194,45
	Reprises sur autofinancement antérieur	157 020,00	156 859,66		160,34
13912	Subventions d'investissement	7 692,30	7 692,30		
13913	Subventions d'investissement	30 332,77	30 331,42		1,35
13917	Subventions d'investissement	114 715,94	114 715,94		
13918	Subventions d'investissement	4 278,99	4 120,00		158,99
	Charges transférées	170 000,00	169 965,89		34,11
2148	Constructions sur sol d'autrui - autres constructi	170 000,00	169 965,89		34,11
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	100 000,00			100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		427 020,00	326 825,55		100 194,45
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 746 420,00	1 981 062,86	864 200,00	2 901 157,14
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 573 400,00	1 084 479,96	350 200,00	138 720,04
1317	Budget communautaire et fonds structurels	100 000,00		31 500,00	68 500,00
1321	État et établissements nationaux	56 800,00		56 800,00	
1322	Régions	61 700,00	41 325,95	12 700,00	7 674,05
1323	Départements	6 000,00	6 233,00		-233,00
1326	Autres établissements publics locaux	274 200,00	18 344,00	121 100,00	134 756,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	1 074 700,00	1 018 577,01	128 100,00	-71 977,01
23	Immobilisations en cours	112 000,00	111 803,40		196,60
2314	Constructions sur sol d'autrui	112 000,00	111 803,40		196,60
Total des recettes d'équipement		1 685 400,00	1 196 283,36	350 200,00	138 916,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	544 077,70	831 580,20		-287 502,50
10222	FCTVA	544 077,70	831 580,20		-287 502,50
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	10 000,00			
Total des recettes financières		554 077,70	831 580,20		-277 502,50
TOTAL RECETTES REELLES		2 239 477,70	2 027 863,56	350 200,00	-138 585,86
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 949 120,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	256 000,00	254 896,61		1 103,39
280202	ARTICLE 280202	5 612,79	4 846,72		766,07
28031	Amortissements des frais d'études	12 090,51	12 090,51		
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et étu	2 940,00	2 940,00		
2804181	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et ét	92 450,30	92 450,30		
2804182	Autres Org. Pub. - Bâtiments et installations	22 265,61	22 265,64		-0,03
28051	Concessions et droits similaires	6 406,09	6 406,09		
28158	Autres installations, matériel et outillage techni	1 362,98	1 362,98		
28182	Matériel de transport	36 714,04	36 714,04		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 682,26	5 682,26		
28184	Mobilier	102,00	102,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	70 373,42	70 036,07		337,35
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		2 205 120,00	254 896,61		1 950 223,39
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00			50 000,00
2033	Frais d'insertion	50 000,00			50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 305 120,00	254 896,61		2 050 223,39
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 544 597,70	2 282 760,17	350 200,00	1 911 637,53
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 201 822,30			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					5 006 427,17		
1641 Emprunts en euros (total)					5 006 427,17		
002	SOCIETE GENERALE ASSET	13/11/2003	15/12/2003	15/12/2004	235 000,00	F	
01000939710	CREDIT AGRICOLE S A	09/07/2002	01/08/2002	20/08/2003	311 000,00	F	
20090109	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	17/12/2009	17/12/2009	01/03/2010	300 000,00	F	
3182441	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2008	350 000,00	F	
6661708	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	10/10/2005	10/10/2005	10/10/2005	391 200,00	F	
7559189	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	23/07/2009	28/07/2009	25/11/2009	315 000,00	F	
8061663	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	28/10/2011	28/10/2011	25/02/2012	57 200,00	F	
8349004	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	12/04/2013	22/04/2013	05/07/2014	2 500 000,00	F	
99141644510	CREDIT AGRICOLE S A	06/04/2006	02/06/2006	02/06/2007	244 800,00	F	
99147177662	CREDIT AGRICOLE S A	10/12/2010	25/01/2011	25/07/2011	302 227,17	F	
Total général					5 006 427,17		

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit							
1641 Emprunts en euros (total)							
002	4,5400	4,5400	EURO	A	C	N	A - 1
01000939710	5,4000	5,4000	EURO	A	C	N	A - 1
20090109	3,8700	3,8700	EURO	A	C	N	A - 1
3182441	4,6700	4,6700	EURO	A	C	N	A - 1
6661708	4,0600	4,0600	EURO	A	C	N	A - 1
7559189	4,5700	4,5700	EURO	T	X	N	A - 1
8061663	4,3800	4,3800	EURO	T	X	N	A - 1
8349004	3,9600	3,9600	EURO	T	X	N	A - 1
99141644510	4,1700	4,1700	EURO	A	C	N	A - 1
99147177662	3,3500	3,3500	EURO	A	C	N	A - 1
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N
164 Emprunts auprès d'établissement de				2 982 804,10				
1641 Emprunts en euros (total)				2 982 804,10				
002	N			20 989,08	1,00	F		4,54
01000939710	N					F		5,40
20090109	N			134 074,97	6,00	F		3,87
3182441	N			144 062,47	5,00	F		4,67
6661708	N			66 150,66	2,00	F		4,06
7559189	N			168 366,12	6,75	F		4,57
8061663	N			25 902,01	4,00	F		4,38
8349004	N			2 191 713,72	16,50	F		3,96
99141644510	N			80 551,44	4,00	F		4,17
99147177662	N			150 993,63	5,00	F		3,35
Total général				2 982 804,10				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès d'établissement de	289 616,86	130 003,43		28 051,05
1641 Emprunts en euros (total)	289 616,86	130 003,43		28 051,05
002	20 077,54	1 864,42		42,35
01000939710	29 201,12	1 576,87		
20090109	19 523,99	5 944,28		1 729,57
3182441	25 073,21	7 898,64		205,57
6661708	31 152,47	3 950,51		604,29
7559189	20 836,08	8 292,84		769,43
8061663	5 800,44	1 294,16		113,45
8349004	92 461,72	89 091,56		20 733,62
99141644510	18 163,69	4 116,42		1 660,84
99147177662	27 326,60	5 973,73		2 191,93
Total général	289 616,86	130 003,43		28 051,05

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	10,00					
	100,00					
	2 982 804,10					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00		1,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00		6,00	6,00		6,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	4,00		4,00	4,00		4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		31,00		31,00	27,68	1,42	29,10
Ingénieur	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur Principal	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Technicien	B	1,00		1,00		0,42	0,42
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint technique territorial	C	11,00		11,00	9,75		9,75
Adjoint technique territorial principal de 1re cla	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	7,00		7,00	6,93		6,93
Agent de Maîtrise	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00		2,00	2,00		2,00
TOTAL GENERAL (a+b+c)		38,00		38,00	34,68	1,42	36,10

IV - ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Ingénieur	A	TECH	464		A	CDD
Technicien	B	TECH	389		A	A : Contractuel
TOTAL GENERAL						

**AVIS N° 2 DU BUREAU DE L'USAN****SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018****OBJET : Finances : Budget Principal - Compte de gestion 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.****Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX**

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur de Loos les Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis



AVIS N° 3 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Finances : Budget Principal - Affectation du résultat de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,
Après s'être fait présenter le compte administratif 2017

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 201 822,30 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	1 670 336,22 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	301 097,31 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	900 761,36 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	864 200,00 €
En recettes pour un montant de :	350 200,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	2 771 097,58 €
---	----------------

Le Bureau a émis un avis



AVIS N° 4 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Finances : Budget Principal - Budget Primitif 2018 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2018 dont le détail vous est joint et qui s'équilibre de la façon suivante:

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 701 300.00 €	3 930 202.42 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 771 097.58 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 701 300.00 €	6 701 300.00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 865 800.00 €	5 876 280.39 €

	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	864 200.00 €	350 200.00 €
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	/	1 503 519.61 €

=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 730 000.00 €	7 730 000.00 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	14 431 300.00 €	14 431 300.00 €
-----------------	-----------------	-----------------

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2018, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2017 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis .

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 701 300,00	3 930 202,42
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 771 097,58
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 701 300,00	6 701 300,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 865 800,00	5 876 280,39
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	864 200,00	350 200,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 503 519,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 730 000,00	7 730 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	14 431 300,00	14 431 300,00
------------------------	---------------	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	1 162 300,00		901 000,00		901 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 695 000,00		1 757 000,00		1 757 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	465 000,00		466 000,00		466 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 322 300,00		3 124 000,00		3 124 000,00
66	Charges financières	175 000,00		135 000,00		135 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		9 914,35		9 914,35
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00		50 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 557 300,00		3 318 914,35		3 318 914,35
023	Virement à la section d'investissement	1 949 120,00		3 048 385,65		3 048 385,65
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	256 000,00		334 000,00		334 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 205 120,00		3 382 385,65		3 382 385,65
	TOTAL	5 762 420,00		6 701 300,00		6 701 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 701 300,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	41 000,00		47 000,00		47 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	200 063,78		181 914,35		181 914,35
73	Impôts et taxes	2 734 000,00				
74	Dotations et participations	590 000,00		3 206 288,07		3 206 288,07
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	3 565 063,78		3 435 202,42		3 435 202,42
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 565 063,78		3 435 202,42		3 435 202,42
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00		495 000,00		495 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	327 020,00		495 000,00		495 000,00
	TOTAL	3 892 083,78		3 930 202,42		3 930 202,42

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 771 097,58
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 701 300,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 887 385,65
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 361 600,00	391 000,00	748 000,00		1 139 000,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	100 000,00	10 000,00		110 000,00
21	Immobilisations corporelles	678 800,00	126 500,00	636 800,00		763 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	2 486 000,00	246 700,00	4 096 000,00		4 342 700,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	4 726 400,00	864 200,00	5 490 800,00		6 355 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00		300 000,00		300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	100 000,00				
	Total des dépenses financières	465 000,00		300 000,00		300 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	112 000,00				
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 303 400,00	864 200,00	5 790 800,00		6 655 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00		495 000,00		495 000,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		580 000,00		580 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	427 020,00		1 075 000,00		1 075 000,00
	TOTAL	5 730 420,00	864 200,00	6 865 800,00		7 730 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 730 000,00

=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 573 400,00	350 200,00	1 753 866,32		2 104 066,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	112 000,00				
	Total des recettes d'équipement	1 685 400,00	350 200,00	1 753 866,32		2 104 066,32
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	544 077,70		150 028,42		150 028,42
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00		10 000,00
	Total des recettes financières	554 077,70		160 028,42		160 028,42
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 239 477,70	350 200,00	1 913 894,74		2 264 094,74
021	virement de la section de fonctionnement	1 949 120,00		3 048 385,65		3 048 385,65
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	256 000,00		334 000,00		334 000,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		580 000,00		580 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 305 120,00		3 962 385,65		3 962 385,65
	Total	4 544 597,70	350 200,00	5 876 280,39		6 226 480,39

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

1 503 519,61

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 730 000,00

=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

2 887 385,65

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	901 000,00		901 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 757 000,00		1 757 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	466 000,00		466 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	135 000,00		135 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 914,35		9 914,35
68	Dotations aux amortissements et provisions		334 000,00	334 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 048 385,65	3 048 385,65
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 318 914,35	3 382 385,65	6 701 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 701 300,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		155 000,00	155 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00		300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 139 000,00		1 139 000,00
204	Subventions d'équipement versées	110 000,00		110 000,00
21	Immobilisations corporelles	763 300,00	340 000,00	1 103 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	4 342 700,00	580 000,00	4 922 700,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	6 655 000,00	1 075 000,00	7 730 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 730 000,00
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	47 000,00		47 000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 914,35		181 914,35
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	production immobilisée		340 000,00	340 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	3 206 288,07		3 206 288,07
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		155 000,00	155 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	3 435 202,42	495 000,00	3 930 202,42

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 771 097,58
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 701 300,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 028,42		150 028,42
13	Subventions d'investissement	2 104 066,32		2 104 066,32
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		580 000,00	580 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		334 000,00	334 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		3 048 385,65	3 048 385,65
024	Produits de cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00
	Recettes d'investissement - Total	2 264 094,74	3 962 385,65	6 226 480,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 503 519,61
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 730 000,00
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 162 300,00	901 000,00	
60611	Eau et assainissement	1 000,00	1 000,00	
60612	Énergie - électricité	22 000,00	20 000,00	
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	
60622	Carburants	73 000,00	75 000,00	
60623	Alimentation	1 000,00	1 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00		
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	1 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	21 000,00	19 000,00	
60636	Vêtements de travail	13 000,00	15 000,00	
6064	Fournitures administratives	6 000,00	8 000,00	
611	Contrats de prestations de services	119 000,00	93 000,00	
6122	Crédit-bail mobilier	2 500,00	2 500,00	
6135	Locations mobilières	18 000,00	16 000,00	
61521	Terrains	47 000,00	29 000,00	
615221	Bâtiments publics	20 000,00	10 000,00	
615231	Voiries	410 000,00	260 000,00	
615232	Réseaux	99 200,00	19 000,00	
61551	Matériel roulant	37 000,00	31 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	22 000,00	27 000,00	
6156	Maintenance	30 000,00	27 000,00	
6161	Multirisques	34 500,00	35 000,00	
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	4 500,00	4 500,00	
617	Études et recherches	5 000,00	70 000,00	
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	7 000,00	
6188	Autres frais divers	2 000,00	9 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	1 200,00	
6226	Honoraires	12 000,00	10 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 000,00	
6231	Annonces et insertions	6 200,00	5 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	57 000,00	17 400,00	
6247	Transports collectifs	5 000,00	3 700,00	
6256	Missions	2 000,00	2 000,00	
6257	Réceptions	16 000,00	14 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	16 000,00	
6262	Frais de télécommunications	23 300,00	23 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	9 500,00	10 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 400,00	11 000,00	
63512	Taxes foncières	3 000,00	2 000,00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	1 000,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	700,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 695 000,00	1 757 000,00	
6331	Versement de transport	1 000,00	3 000,00	
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	5 000,00	4 500,00	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	18 000,00	17 000,00	
64111	Rémunération principale	801 000,00	846 000,00	
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	18 000,00	17 000,00	
64118	Autres indemnités.	205 000,00	210 000,00	
64131	Rémunérations	62 000,00	75 000,00	
64138	Autres indemnités	4 000,00	4 000,00	
64162	Emplois d'avenir	20 000,00	19 000,00	
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	160 000,00	168 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00	295 000,00	
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	4 000,00	4 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	29 000,00	26 700,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	2 000,00	2 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 000,00	
6488	Autres charges	62 000,00	62 800,00	
65	Autres charges de gestion courante	465 000,00	466 000,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	500,00	500,00	
6531	Indemnités	120 000,00	120 000,00	
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	7 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	
657358	Autres groupements	279 000,00	279 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	22 800,00	22 800,00	
657482	ARTICLE 657482	8 000,00	5 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	26 700,00	30 700,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		3 322 300,00	3 124 000,00	
66	Charges financières (b)	175 000,00	135 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	178 000,00	138 000,00	
66112	Intérêts - rattachement des icne	-3 000,00	-3 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	9 914,35	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	9 914,35	
678	Autres charges exceptionnelles	9 000,00		
022	Dépenses imprévues (d)	50 000,00	50 000,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		3 557 300,00	3 318 914,35	
023	Virement à la section d'investissement	1 949 120,00	3 048 385,65	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	256 000,00	334 000,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	256 000,00	334 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 205 120,00	3 382 385,65	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 762 420,00	6 701 300,00	

+

RESTES A REALISER N-1

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 701 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	-3 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-3 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	41 000,00	47 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 500,00	13 300,00	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 500,00	8 700,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	24 000,00	25 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	200 063,78	181 914,35	
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 063,78	11 914,35	
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	190 000,00	170 000,00	
73	Impôts et taxes	2 734 000,00		
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 114 000,00		
7328	Autres fiscalités reversées	620 000,00		
74	Dotations, subventions et participations	590 000,00	3 206 288,07	
7473	Départements	21 000,00		
74748	Autres communes	151 300,00		
74758	Autres groupements	271 400,00	2 930 000,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	31 100,00	52 000,00	
7478	Autres organismes	115 200,00	224 288,07	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74)		3 565 063,78	3 435 202,42	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	495 000,00	
722	Immobilisations corporelles	170 000,00	340 000,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	157 020,00	155 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		327 020,00	495 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 892 083,78	3 930 202,42	

+

RESTES A REALISER N-1

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 771 097,58

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 701 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	1 361 600,00	748 000,00	
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	11 500,00	2 000,00	
2031	Frais d'études	1 282 600,00	705 000,00	
2033	Frais d'insertion	57 500,00	33 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	8 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	10 000,00	
2041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et étu	100 000,00	10 000,00	
204181	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et ét	100 000,00		
21	Immobilisations corporelles	678 800,00	636 800,00	
2112	Terrains de voirie	90 000,00	250 000,00	
2135	Installations générales, agencements, aménagements	40 000,00	20 000,00	
2182	Matériel de transport	72 800,00	35 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	20 000,00	
2184	Mobilier	15 000,00	5 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	451 000,00	306 800,00	
23	Immobilisations en cours	2 486 000,00	4 096 000,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	502 000,00	1 250 000,00	
2313	Constructions		5 000,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 325 000,00	1 146 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	659 000,00	1 695 000,00	
13	Subventions d'investissement	16 000,00		
1326	Autres établissements publics locaux	16 000,00		
Total des dépenses d'équipement		4 742 400,00	5 490 800,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00	300 000,00	
1641	Emprunts en euros	365 000,00	300 000,00	
020	Dépenses imprévues	100 000,00		
Total des dépenses financières		465 000,00	300 000,00	
4581	Opérations pour compte de tiers	112 000,00		
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		112 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES		5 319 400,00	5 790 800,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	327 020,00	495 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	157 020,00	155 000,00	
13912	Subventions d'investissement	7 692,30	5 000,00	
13913	Subventions d'investissement	30 332,77	30 800,00	
13917	Subventions d'investissement	114 715,94	115 000,00	
13918	Subventions d'investissement	4 278,99	4 200,00	
	Charges transférées	170 000,00	340 000,00	
2148	Constructions sur sol d'autrui - autres constructi	170 000,00	340 000,00	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	580 000,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui	100 000,00	580 000,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		427 020,00	1 075 000,00	

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 746 420,00	6 865 800,00	

+

RESTES A REALISER N-1	864 200,00
-----------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 730 000,00
--	--------------

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	1 573 400,00	1 753 866,32	
1317	Budget communautaire et fonds structurels	100 000,00		
1321	État et établissements nationaux	56 800,00		
1322	Régions	61 700,00	24 000,00	
1323	Départements	6 000,00		
1326	Autres établissements publics locaux	274 200,00	1 131 000,00	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	1 074 700,00	186 000,00	
1328	Autres		412 866,32	
23	Immobilisations en cours	112 000,00		
2314	Constructions sur sol d'autrui	112 000,00		
Total des recettes d'équipement		1 685 400,00	1 753 866,32	
10	Dotations, fonds divers et réserves	544 077,70	150 028,42	
10222	FCTVA	544 077,70	150 028,42	
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	10 000,00	10 000,00	
Total des recettes financières		554 077,70	160 028,42	
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 239 477,70	1 913 894,74	
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 949 120,00	3 048 385,65	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	256 000,00	334 000,00	
280202	ARTICLE 280202	5 612,79	4 300,00	
28031	Amortissements des frais d'études	12 090,51	12 100,00	
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et étu	2 940,00	3 500,00	
2804181	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et ét	92 450,30	92 500,00	
2804182	Autres Org. Pub. - Bâtiments et installations	22 265,61	22 500,00	
28051	Concessions et droits similaires	6 406,09	6 700,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techni	1 362,98	5 000,00	
28182	Matériel de transport	36 714,04	41 300,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 682,26	13 800,00	
28184	Mobilier	102,00	3 300,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	70 373,42	129 000,00	
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		2 205 120,00	3 382 385,65	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	580 000,00	
2031	Frais d'études	50 000,00	527 400,00	
2033	Frais d'insertion	50 000,00	52 600,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 305 120,00	3 962 385,65	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		4 544 597,70	5 876 280,39	

+

RESTES A REALISER N-1	350 200,00
-----------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 503 519,61
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 730 000,00
--	--------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					4 695 427,17		
1641 Emprunts en euros (total)					4 695 427,17		
002	SOCIETE GENERALE ASSET	13/11/2003	15/12/2003	15/12/2004	235 000,00	F	
20090109	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	17/12/2009	17/12/2009	01/03/2010	300 000,00	F	
3182441	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2008	350 000,00	F	
6661708	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	10/10/2005	10/10/2005	10/10/2005	391 200,00	F	
7559189	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	23/07/2009	28/07/2009	25/11/2009	315 000,00	F	
8061663	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	28/10/2011	28/10/2011	25/02/2012	57 200,00	F	
8349004	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	12/04/2013	22/04/2013	05/07/2014	2 500 000,00	F	
99141644510	CREDIT AGRICOLE S A	06/04/2006	02/06/2006	02/06/2007	244 800,00	F	
99147177662	CREDIT AGRICOLE S A	10/12/2010	25/01/2011	25/07/2011	302 227,17	F	
Total général					4 695 427,17		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit							
1641 Emprunts en euros (total)							
002	4,5400	4,5400	EURO	A	C	N	A - 1
20090109	3,8700	3,8700	EURO	A	C	N	A - 1
3182441	4,6700	4,6700	EURO	A	C	N	A - 1
6661708	4,0600	4,0600	EURO	A	C	N	A - 1
7559189	4,5700	4,5700	EURO	T	X	N	A - 1
8061663	4,3800	4,3800	EURO	T	X	N	A - 1
8349004	3,9600	3,9600	EURO	T	X	N	A - 1
99141644510	4,1700	4,1700	EURO	A	C	N	A - 1
99147177662	3,3500	3,3500	EURO	A	C	N	A - 1
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget
164 Emprunts auprès d'établissement de				2 982 804,10				
1641 Emprunts en euros (total)				2 982 804,10				
002	N			20 989,08	1,00	F		4,54
20090109	N			134 074,97	6,00	F		3,87
3182441	N			144 062,47	5,00	F		4,67
6661708	N			66 150,66	2,00	F		4,06
7559189	N			168 366,12	6,75	F		4,57
8061663	N			25 902,01	4,00	F		4,38
8349004	N			2 191 713,72	16,50	F		3,96
99141644510	N			80 551,44	4,00	F		4,17
99147177662	N			150 993,63	5,00	F		3,35
Total général				2 982 804,10				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès d'établissement de	271 134,56	117 707,74		25 577,34
1641 Emprunts en euros (total)	271 134,56	117 707,74		25 577,34
002	20 989,08	952,88		
20090109	20 279,57	5 188,70		1 467,96
3182441	26 244,13	6 727,72		168,12
6661708	32 417,26	2 685,72		308,16
7559189	21 804,73	7 324,19		669,78
8061663	6 058,70	1 035,90		86,91
8349004	96 177,94	85 375,34		19 823,76
99141644510	18 921,11	3 359,00		1 270,71
99147177662	28 242,04	5 058,29		1 781,94
Total général	271 134,56	117 707,74		25 577,34

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	9,00					
	100,00					
	2 982 804,10					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500 €			27/05/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	MATERIEL ET MOBILIER INFERIEUR A 500 EUROS	1	27/05/2011
Linéaire	MATERIEL ET MOBILIER SUPERIEUR A 500 EUROS	5	27/05/2011

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00		1,00	1,00		1,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00		6,00	6,00		6,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	4,00		4,00	4,00		4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		32,00		32,00	28,00	4,00	32,00
Ingénieur	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur Principal	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Technicien	B	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint technique territorial	C	12,00		12,00	10,00	2,00	12,00
Adjoint technique territorial principal de 1re cla	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	7,00		7,00	7,00		7,00
Agent de Maîtrise	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00		2,00	2,00		2,00
TOTAL GENERAL (a+b+c)		39,00		39,00	35,00	4,00	39,00

IV - ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)						C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Ingénieur	A	TECH	464		A	CDD
Technicien	B	TECH	389		A	A: Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	347		A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	386		A	CDD
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Autres organismes de regroupement			
SYMSAGEL	01/01/2001	SANS FISCALITE PROPRE	236 100,00
SMAGEAA	19/11/2002	SANS FISCALITE PROPRE	31 700,00



AVIS N° 5 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Finances : Budget Annexe - Compte administratif 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord

Rapporteur : Madame Edith STAELEN

Monsieur Etienne BAJEUX, Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord se retire au moment de l'adoption du compte administratif 2017.

Après la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres déduits des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte administratif dressé par monsieur le Président accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier de Loos les Weppes conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président, Monsieur Etienne BAJEUX, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du syndicat en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2017 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	218 611.42 €	259 679.94 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	80 038.34 €	50 748.50 €

		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	449 382.54 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	50 748.50 €	/

		=	=
	TOTAL (REALISATION + REPORTS)	349 398.26 €	759 810.98 €

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	/	/
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	/	/

RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	218 611.42 €	709 062.48 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	130 786.84 €	50 748.50 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	349 398.26 €	759 810.98 €

Le Comité Syndical approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 0 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 0 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P de l'exercice 2018.

Le Bureau a émis un avis

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 218 611,42	G 259 679,94
	Section d'investissement	B 80 038,34	H 50 748,50

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 449 382,54
	Report en section d'investissement (001)	D 50 748,50	J

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 349 398,26	=G+H+I+J 759 810,98
-----------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 218 611,42	= G+I+K 709 062,48
	Section d'investissement	=B+D+F 130 786,84	= H+J+L 50 748,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 349 398,26	= G+H+I+J+K+L 759 810,98

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 017,46	3 875,38			6 142,08
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	235 000,00	195 546,62			39 453,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	245 017,46	199 422,00			45 595,46
66	Charges financières	25 000,00	15 139,27	4 050,15		5 810,58
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	270 017,46	214 561,27	4 050,15		51 406,04
023	Virement à la section d'investissement	449 382,54				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	449 382,54				449 382,54
	TOTAL	719 400,00	214 561,27	4 050,15		500 788,58
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	266 000,00	255 457,20			10 542,80
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	4 017,46	4 222,74			-205,28
	Total des recettes de gestion courante	270 017,46	259 679,94			10 337,52
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	270 017,46	259 679,94			10 337,52
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	270 017,46	259 679,94			10 337,52
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	449 382,54				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	379 451,50			379 451,50
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	379 451,50			379 451,50
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	65 394,34		4 605,66
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	70 000,00	65 394,34		4 605,66
45...	Total des opé. pour compte de tiers	405 000,00	14 644,00		390 356,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	854 451,50	80 038,34		774 413,16
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	854 451,50	80 038,34		774 413,16
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	50 748,50			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés	50 748,50	50 748,50		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	50 748,50	50 748,50		
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	405 068,96			405 068,96
	Total des recettes réelles d'investissement	455 817,46	50 748,50		405 068,96
021	virement de la section de fonctionnement	449 382,54			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	449 382,54			449 382,54
	TOTAL	905 200,00	50 748,50		854 451,50
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 875,38		3 875,38
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	195 546,62		195 546,62
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	19 189,42		19 189,42
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	218 611,42		218 611,42
	Pour information			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	65 394,34		65 394,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers	14 644,00		14 644,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	80 038,34		80 038,34
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			50 748,50

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	255 457,20		255 457,20
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	4 222,74		4 222,74
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	259 679,94		259 679,94
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			449 382,54

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 748,50		50 748,50
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
	Recettes d'investissement - Total	50 748,50		50 748,50
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 017,46	3 875,38			6 142,08
6132	Locations immobilières	700,00				700,00
61523	Voies et réseaux	4 317,46				4 317,46
6156	Maintenance	4 000,00	3 514,38			485,62
6182	Documentation générale et technique	500,00	361,00			139,00
6257	Réceptions	500,00				500,00
65	Autres charges de gestion courante	235 000,00	195 546,62			39 453,38
658	Charges diverses de la gestion courante	235 000,00	195 546,62			39 453,38
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+65)		245 017,46	199 422,00			45 595,46
66	Charges financières (b)	25 000,00	15 139,27	4 050,15		5 810,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 500,00	19 697,75			5 802,25
66112	Intérêts - rattachement des icne	-500,00	-4 558,48	4 050,15		8,33
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b		270 017,46	214 561,27	4 050,15		51 406,04
023	Virement à la section d'investissement	449 382,54				449 382,54
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		449 382,54				449 382,54
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		449 382,54				449 382,54
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		719 400,00	214 561,27	4 050,15		500 788,58
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	4 050,15
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 558,48
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-508,33

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES****A2**

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	266 000,00	255 457,20			10 542,80
70688	Autres prestations de services	266 000,00	255 457,20			10 542,80
75	Autres produits de gestion courante	4 017,46	4 222,74			-205,28
758	Produits divers de gestion courante	4 017,46	4 222,74			-205,28
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+75)		270 017,46	259 679,94			10 337,52
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		270 017,46	259 679,94			10 337,52
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		449 382,54				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
23	Immobilisations en cours	379 451,50			379 451,50
2312	Agencements et aménagements de terrains	379 451,50			379 451,50
Total des dépenses d'équipement		379 451,50			379 451,50
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	65 394,34		4 605,66
1641	Emprunts en euros	70 000,00	65 394,34		4 605,66
Total des dépenses financières		70 000,00	65 394,34		4 605,66
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581206	405 000,00	14 644,00		390 356,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		405 000,00	14 644,00		390 356,00
TOTAL DEPENSES REELLES		854 451,50	80 038,34		774 413,16
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		854 451,50	80 038,34		774 413,16
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		50 748,50			

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 748,50	50 748,50		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 748,50	50 748,50		
Total des recettes financières		50 748,50	50 748,50		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582206	405 068,96			405 068,96
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		405 068,96			405 068,96
TOTAL RECETTES REELLES		455 817,46	50 748,50		405 068,96
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	449 382,54			
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		449 382,54			449 382,54
TOTAL RECETTES D'ORDRE		449 382,54			449 382,54
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		905 200,00	50 748,50		854 451,50
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					976 178,00		
1641 Emprunts en euros (total)					976 178,00		
001	SOCIETE GENERALE ASSET	15/12/2003	15/12/2003	15/12/2004	356 000,00	F	
003	SOCIETE GENERALE ASSET	04/09/2009	30/09/2009	30/09/2010	79 620,00	F	
3166572	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	03/10/2007	05/12/2007	05/12/2008	47 123,00	F	
6788946	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	08/09/2005	08/09/2005	05/12/2005	55 798,00	F	
7456868	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	25/09/2008	25/09/2008	25/09/2009	41 000,00	F	
7854645	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	10/10/2010	26/12/2010	30/06/2011	100 445,00	F	
8061774	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	18/08/2011	20/10/2011	25/02/2012	41 446,00	F	
8262265	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	18/10/2012	25/11/2012	25/11/2013	96 430,00	F	
99141645397	CREDIT AGRICOLE S A	06/04/2006	02/06/2006	03/07/2007	158 316,00	F	
Total général					976 178,00		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit							
1641 Emprunts en euros (total)							
001	4,5400	4,5400	EURO	A	C	N	A - 1
003	4,4824	4,4824	EURO	A	C	N	A - 1
3166572	4,6600	4,6600	EURO	A	C	N	A - 1
6788946	3,4900	3,4900	EURO	A	C	N	A - 1
7456868	5,1600	5,1600	EURO	A	C	N	A - 1
7854645	3,6900	3,6900	EURO	A	C	N	A - 1
8061774	4,8900	4,8900	EURO	T	X	N	A - 1
8262265	5,2100	5,2100	EURO	A	C	N	A - 1
99141645397	4,1700	4,1700	EURO	A	C	N	A - 1
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N
164 Emprunts auprès d'établissement de				373 566,59				
1641 Emprunts en euros (total)				373 566,59				
001	N			31 796,14	1,00	F		4,54
003	N			55 784,76	12,00	F		4,48
3166572	N			19 388,31	5,00	F		4,66
6788946	N			8 939,68	2,00	F		3,49
7456868	N			20 163,27	6,00	F		5,16
7854645	N			71 890,08	13,00	F		3,69
8061774	N			32 906,67	14,00	F		4,89
8262265	N			80 603,71	15,00	F		5,21
99141645397	N			52 093,97	4,00	F		4,17
Total général				373 566,59				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès d'établissement de	65 394,34	19 697,75		4 050,15
1641 Emprunts en euros (total)	65 394,34	19 697,75		4 050,15
001	30 415,34	2 824,40		64,16
003	3 456,14	2 655,41		632,07
3166572	3 375,41	1 060,79		65,25
6788946	4 245,02	460,15		22,53
7456868	2 807,57	1 185,30		277,45
7854645	4 251,90	2 809,64		1 333,74
8061774	1 601,58	1 658,38		160,91
8262265	3 494,65	4 381,52		419,95
99141645397	11 746,73	2 662,16		1 074,09
Total général	65 394,34	19 697,75		4 050,15

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	9,00					
	100,00					
	373 566,59					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500 €			27/05/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	MATERIEL ET MOBILIER INFERIEUR A 500 EUROS	1	27/05/2011
Linéaire	MATERIEL ET MOBILIER SUPERIEUR A 500 EUROS	5	27/05/2011

**AVIS N° 6 DU BUREAU DE L'USAN****SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018****OBJET : Finances : Budget Annexe - Compte de gestion 2017 de L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord****Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX**

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur de Loos les Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau a émis un avis



AVIS N° 7 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Finances : Budget Annexe - Affectation du résultat de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Les membres du Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord,
Après s'être fait présenter le compte administratif 2017
Après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	50 748,50 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	449 382,54 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	29 289,84 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	41 058,52 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	80 038,34 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	80 038,34 €
---	-------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	410 412,72 €
---	--------------

Le Bureau a émis un avis .



AVIS N° 8 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Finances : Budget Annexe – Budget Primitif 2018 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2018 dont le détail vous est joint et qui s'équilibre de la façon suivante:

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	648 500.00 €	238 087.28 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		410 412.72 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	648 500.00 €	648 500.00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	843 561.66 €	923 600.00 €

	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	80 038.34 €	/

=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	923 600.00 €	923 600.00 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 572 100.00 €	1 572 100.00 €
-----------------	----------------	----------------

Il est rappelé que le Comité Syndical est amené à se prononcer uniquement sur le budget primitif de l'exercice 2018, les reports ayant déjà votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2017 et de l'affectation du résultat.

Le Bureau a émis un avis .

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	648 500,00	238 087,28
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		410 412,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		648 500,00	648 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	843 561,66	923 600,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	80 038,34	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		923 600,00	923 600,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 572 100,00	1 572 100,00
------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	10 017,46		8 000,00		8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	235 000,00		180 000,00		180 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	245 017,46		188 000,00		188 000,00
66	Charges financières	25 000,00		22 000,00		22 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	270 017,46		210 000,00		210 000,00
023	Virement à la section d'investissement	449 382,54		438 500,00		438 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	449 382,54		438 500,00		438 500,00
	TOTAL	719 400,00		648 500,00		648 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

648 500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	266 000,00		234 087,28		234 087,28
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	4 017,46		4 000,00		4 000,00
	Total des recettes de gestion courante	270 017,46		238 087,28		238 087,28
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	270 017,46		238 087,28		238 087,28
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	270 017,46		238 087,28		238 087,28

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

410 412,72

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

648 500,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

438 500,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	379 451,50		382 500,00		382 500,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	379 451,50		382 500,00		382 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00		70 000,00		70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	70 000,00		70 000,00		70 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	405 000,00		391 061,66		391 061,66
	Total des dépenses réelles d'investissement	854 451,50		843 561,66		843 561,66
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	854 451,50		843 561,66		843 561,66

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 80 038,34 +

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 923 600,00 =

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	50 748,50		80 038,34		80 038,34
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	50 748,50		80 038,34		80 038,34
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	405 068,96		405 061,66		405 061,66
	Total des recettes réelles d'investissement	455 817,46		485 100,00		485 100,00
021	virement de la section de fonctionnement	449 382,54		438 500,00		438 500,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	449 382,54		438 500,00		438 500,00
	Total	905 200,00		923 600,00		923 600,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE +

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 923 600,00 =

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

438 500,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 000,00		8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00		180 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	22 000,00		22 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		438 500,00	438 500,00
Dépenses de fonctionnement - Total		210 000,00	438 500,00	648 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	648 500,00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	70 000,00		70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	382 500,00		382 500,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	391 061,66		391 061,66
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		843 561,66		843 561,66

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	80 038,34
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	923 600,00
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	234 087,28		234 087,28
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	production immobilisée			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00		4 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	238 087,28		238 087,28

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	410 412,72
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	648 500,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers	405 061,66		405 061,66
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		438 500,00	438 500,00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	405 061,66	438 500,00	843 561,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	80 038,34
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	923 600,00
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	10 017,46	8 000,00	
6132	Locations immobilières	700,00		
61523	Voies et réseaux	4 317,46	3 500,00	
6156	Maintenance	4 000,00	4 000,00	
6182	Documentation générale et technique	500,00		
6257	Réceptions	500,00	500,00	
65	Autres charges de gestion courante	235 000,00	180 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	235 000,00	180 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+65)		245 017,46	188 000,00	
66	Charges financières (b)	25 000,00	22 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 500,00	22 550,00	
66112	Intérêts - rattachement des icne	-500,00	-550,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b		270 017,46	210 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	449 382,54	438 500,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		449 382,54	438 500,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		719 400,00	648 500,00	

+

RESTES A REALISER N-1

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

648 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	-550,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-550,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	266 000,00	234 087,28	
70688	Autres prestations de services	266 000,00	234 087,28	
75	Autres produits de gestion courante	4 017,46	4 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	4 017,46	4 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+75)		270 017,46	238 087,28	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		270 017,46	238 087,28	

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	410 412,72
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	648 500,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
23	Immobilisations en cours	379 451,50	382 500,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	379 451,50	382 500,00	
Total des dépenses d'équipement		379 451,50	382 500,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	70 000,00	
1641	Emprunts en euros	70 000,00	70 000,00	
Total des dépenses financières		70 000,00	70 000,00	
4581206	ARTICLE 4581206	405 000,00	391 061,66	
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		405 000,00	391 061,66	
TOTAL DEPENSES REELLES		854 451,50	843 561,66	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		854 451,50	843 561,66	

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	80 038,34
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	923 600,00
---	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 748,50	80 038,34	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 748,50	80 038,34	
Total des recettes financières		50 748,50	80 038,34	
4582206	ARTICLE 4582206	405 068,96	405 061,66	
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		405 068,96	405 061,66	
TOTAL DES RECETTES REELLES		455 817,46	485 100,00	
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	449 382,54	438 500,00	
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		449 382,54	438 500,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		449 382,54	438 500,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		905 200,00	923 600,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	923 600,00
---	------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					976 178,00		
1641 Emprunts en euros (total)					976 178,00		
001	SOCIETE GENERALE ASSET	15/12/2003	15/12/2003	15/12/2004	356 000,00	F	
003	SOCIETE GENERALE ASSET	04/09/2009	30/09/2009	30/09/2010	79 620,00	F	
3166572	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	03/10/2007	05/12/2007	05/12/2008	47 123,00	F	
6788946	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	08/09/2005	08/09/2005	05/12/2005	55 798,00	F	
7456868	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	25/09/2008	25/09/2008	25/09/2009	41 000,00	F	
7854645	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	10/10/2010	26/12/2010	30/06/2011	100 445,00	F	
8061774	CAISSE D EPARGNE DE FLANDRE	18/08/2011	20/10/2011	25/02/2012	41 446,00	F	
8262265	CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE	18/10/2012	25/11/2012	25/11/2013	96 430,00	F	
99141645397	CREDIT AGRICOLE S A	06/04/2006	02/06/2006	03/07/2007	158 316,00	F	
Total général					976 178,00		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit							
1641 Emprunts en euros (total)							
001	4,5400	4,5400	EURO	A	C	N	A - 1
003	4,4824	4,4824	EURO	A	C	N	A - 1
3166572	4,6600	4,6600	EURO	A	C	N	A - 1
6788946	3,4900	3,4900	EURO	A	C	N	A - 1
7456868	5,1600	5,1600	EURO	A	C	N	A - 1
7854645	3,6900	3,6900	EURO	A	C	N	A - 1
8061774	4,8900	4,8900	EURO	T	X	N	A - 1
8262265	5,2100	5,2100	EURO	A	C	N	A - 1
99141645397	4,1700	4,1700	EURO	A	C	N	A - 1
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget
164 Emprunts auprès d'établissement de				373 566,59				
1641 Emprunts en euros (total)				373 566,59				
001	N			31 796,14	1,00	F		4,54
003	N			55 784,76	12,00	F		4,48
3166572	N			19 388,31	5,00	F		4,66
6788946	N			8 939,68	2,00	F		3,49
7456868	N			20 163,27	6,00	F		5,16
7854645	N			71 890,08	13,00	F		3,69
8061774	N			32 906,67	14,00	F		4,89
8262265	N			80 603,71	15,00	F		5,21
99141645397	N			52 093,97	4,00	F		4,17
Total général				373 566,59				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès d'établissement de	68 288,96	16 803,13		3 520,01
1641 Emprunts en euros (total)	68 288,96	16 803,13		3 520,01
001	31 796,14	1 443,60		
003	3 611,05	2 500,50		591,15
3166572	3 532,70	903,50		53,36
6788946	4 393,18	311,99		11,46
7456868	2 952,45	1 040,42		236,82
7854645	4 408,80	2 652,74		1 251,95
8061774	1 681,35	1 578,61		152,69
8262265	3 676,72	4 199,45		400,79
99141645397	12 236,57	2 172,32		821,79
Total général	68 288,96	16 803,13		3 520,01

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	9,00					
	100,00					
	373 566,59					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500 €			27/05/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	MATERIEL ET MOBILIER INFERIEUR A 500 EUROS	1	27/05/2011
Linéaire	MATERIEL ET MOBILIER SUPERIEUR A 500 EUROS	5	27/05/2011



AVIS N° 9 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Administration générale : Avis de l'USAN sur la demande de retrait de la MEL.

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Comme vous le savez, la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé au 1^{er} janvier 2018 une compétence obligatoire : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Par délibération en date du 15 décembre 2017 (non notifiée à ce jour), la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé d'exercer cette compétence en direct à partir du 1^{er} juillet 2018 afin de lui permettre d'appréhender au mieux 'la gestion intégrée de l'ensemble de ces compétences dans une approche désormais tournée vers le grand cycle de l'eau'.

Pour cela, la MEL souhaite se retirer de l'USAN.

C'est à ce titre que les équipes techniques de la MEL et de l'USAN sont entrés dès janvier 2018 en négociation afin de préparer une convention de séparation devant intégrer la volonté de retrait de la Métropole tout en garantissant les conditions de viabilité de l'USAN suite à ce retrait.

Conformément à l'article L5211-19 du CGCT et au vu des comptes rendus de l'avancée des négociations liées à la convention de séparation, il vous est demandé de vous prononcer sur la demande de retrait de la MEL.

Ainsi, ce jour le comité de l'USAN décide au vu des éléments en sa possession :

- d'émettre un avis favorable à cette demande de retrait

OU

- d'émettre un avis défavorable à cette demande de retrait

OU

- de surseoir à statuer afin de connaître préalablement les conséquences techniques et financières de ce retrait.

Le Bureau a émis un avis .

**AVIS N° 10 DU BUREAU DE L'USAN****SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018**

OBJET : Gestion des Milieux aquatiques : Convention de suivi 2018/ 2022 entre l'USAN et La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

La convention présentée en annexe a pour objet de définir le cadre général des modalités de coopération entre l'USAN et la Fédération de Pêche du Nord, en matière de partenariat, d'assistance, d'échange de données, d'information et de communication sur le thème des milieux aquatiques.

Les objectifs généraux guidant cette convention sont les suivants :

- Instaurer un partenariat technique consultatif en amont des projets de travaux, installation d'ouvrages, travaux ou activités visés à l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement. La présente convention a pour objet de favoriser le porter à connaissance des projets sur les milieux aquatiques et éventuellement de définir en concertation les projets permettant de favoriser la mise en œuvre des dispositions du PDPG ainsi que des Plans de Gestion de cours d'eau portés par l'USAN.
- En tout état de cause, les deux structures ont vocation commune à satisfaire à l'atteinte d'un bon état écologique pour les cours d'eau sous la compétence de l'USAN conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
- Etablir un partenariat visant à la protection des milieux aquatiques, par le renforcement du réseau d'alerte pour la détection des dégradations du milieu (pollutions accidentelles, travaux réalisés sans autorisation, lutte contre les espèces invasives...).
- Mettre en œuvre des études scientifiques de connaissance, de mise en valeur du patrimoine aquatique,
- Faciliter l'échange de données relatives à la préservation, la qualité et la gestion des milieux aquatiques,

- Développer le loisir pêche et le tourisme pêche sur le territoire de l'USAN, tout en respectant les autres usages, en conciliant la protection des milieux aquatiques et les biocénoses associées,
- Développer et mettre en œuvre en commun des actions, manifestations, animations pédagogiques, dans le but de favoriser la prise en compte des milieux aquatiques, de l'environnement et du loisir pêche.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Président à signer la convention en annexe.

Le Bureau a émis un avis .

LOGO



Convention de suivi 2018/2022

Entre -----

Et La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique

Cette convention est établie entre :

-----, ci-après dénommée USAN, dont le siège est situé -----, -----, représentée par son Président Monsieur -----,

Et,

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ci-après dénommée Fédération de Pêche du Nord, dont le siège social est situé au 7/9 chemin des Croix - BP 50019 à LE QUESNOY (59530), représentée par Monsieur Daniel SKIERSKI, son Président.

Il est exposé ce qui suit :

Article 1 : Présentation des parties

1. -----

2. La Fédération de Pêche du Nord :

- Vu les Articles L. 434-4 et L. 611-1 du Code de l'Environnement,
- Vu l'Arrêté d'Agrément de Monsieur le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, en date du 15 Décembre 1941,
- Vu la déclaration à la préfecture du Nord en date du 17/01/1994
- Vu les Statuts de la Fédération de Pêche du Nord, déclarée à la Préfecture du Nord en date du 29 novembre 2013,
- Vu l'Agrément au titre de la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral en date du 24 octobre 2013.
- Vu la convention avec la commune d'Aubigny au Bac confiant les droits de pêche à la fédération de Pêche du Nord du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.
- Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2017 – 2019 avec la région des Hauts de France et la convention pluriannuelle 2013-2018 avec l'Agence de l'eau Artois Picardie relatives à *l'animation et assistance scientifique et technique pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau.*

« Chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général, la Fédération de Pêche du Nord a le caractère d'établissement d'utilité publique. Elle regroupe obligatoirement toutes les A.A.P.M.A. (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) du département et l'association départementale agréée de pêcheurs amateurs aux engins et filets sur les eaux du domaine public, si elle existe. Chaque président d'association agréée remet l'adhésion écrite de son association au président de la fédération. L'adhésion reste valable tant que l'association bénéficie de l'agrément ».

La Fédération de Pêche du Nord a notamment pour objet :

- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental,
- Le développement de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche par toutes mesures adaptées.

Elle assure la collecte de la redevance pour la protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche et milieu aquatique. Dans le cadre de ces objectifs, elle définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes.

Conformément aux articles L. 432-1 et L. 433-3, et récemment, le L433-4 du Code de l'Environnement, la Fédération de Pêche du Nord a rédigé à l'échelle départementale, un Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) en 2005 (Jourdan, 2005). Une mise à jour du PDPG est en cours de rédaction et sera la version à considérer pour la suite. Ce document répond à ses obligations définies à l'article L. 430-1 du Code de l'Environnement en matière de protection des ressources piscicoles, mais également afférentes à tout détenteur d'un droit de pêche.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre général des modalités de coopération entre l'USAN et la Fédération de Pêche du Nord, en matière de partenariat, d'assistance, d'échange de données, d'information et de communication sur le thème des milieux aquatiques.

Les objectifs généraux guidant cette convention sont les suivants :

- Instaurer un partenariat technique consultatif en amont des projets de travaux, installation d'ouvrages, travaux ou activités visés à l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement. La présente convention a pour objet de favoriser le porter à connaissance des projets sur les milieux aquatiques et éventuellement de définir en concertation les projets permettant de favoriser la mise en œuvre des dispositions du PDPG ainsi que des Plans de Gestion de cours d'eau portés par l'USAN.

- En tout état de cause, les deux structures ont vocation commune à satisfaire à l'atteinte d'un bon état écologique pour les cours d'eau sous la compétence de l'USAN conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
- Etablir un partenariat visant à la protection des milieux aquatiques, par le renforcement du réseau d'alerte pour la détection des dégradations du milieu (pollutions accidentelles, travaux réalisés sans autorisation, lutte contre les espèces invasives...).
- Mettre en œuvre des études scientifiques de connaissance, de mise en valeur du patrimoine aquatique,
- Faciliter l'échange de données relatives à la préservation, la qualité et la gestion des milieux aquatiques,
- Développer le loisir pêche et le tourisme pêche sur le territoire de l'USAN, tout en respectant les autres usages, en conciliant la protection des milieux aquatiques et les biocénoses associées,
- Développer et mettre en œuvre en commun des actions, manifestations, animations pédagogiques, dans le but de favoriser la prise en compte des milieux aquatiques, de l'environnement et du loisir pêche.

Article 3 : Identification du site concerné

L'ensemble du territoire sous la compétence de l'USAN est soumis à la présente convention.

Article 4 : Moyens à disposition des structures

Moyens humains

Ils correspondent aux moyens humains disponibles au sein de chacune des structures afin de répondre aux champs de compétences de celle-ci. Les parties rechercheront à rendre compatibles et complémentaires les outils dont chacun dispose.

Le -----

La Fédération de Pêche du Nord a mis en place une équipe pluridisciplinaire (1 directeur, 2 responsables de pôles, 6 techniciens supérieurs de l'Environnement, 1 agent de développement, 2 agents de surveillance, 2 agents administratifs et 1 chargée de communication) qui est compétente notamment en matière de :

- Connaissance et étude des milieux aquatiques ;
- Protection et gestion des milieux aquatiques ;
- Développement de mesures réglementaires de protection de l'environnement ;
- Suivi et évaluation ;
- SIG (Système d'Information Géographique) ;
- Éducation et sensibilisation à l'environnement ;
- Police de la Pêche ;
- Accueil du public, interprétation et communication ;
- Documentation, secrétariat.

Moyens techniques

Les parties rechercheront à rendre compatibles et complémentaires les outils dont chacun dispose.

Moyens incitatifs

Le partenariat entre la Fédération de Pêche du Nord et l'USAN doit contribuer à :

- L'information sur les objectifs poursuivis auprès du plus grand nombre d'acteurs,
- La définition de méthodes d'inventaire, de suivi, de gestion,
- Le développement d'actions expérimentales,
- La mise en place de documents de vulgarisation des connaissances et des actions menées.
- Favoriser les échanges d'information entre les 2 structures.

Article 5 : Modalités et conditions de gestion

Les deux parties s'engagent durant toute la durée de la convention à :

- L'organisation de séances d'échanges techniques pour les projets ou opérations menés en commun ou intéressant l'une ou l'autre des parties. Les avis sur les projets d'aménagement intéressant le territoire de l'USAN pourront faire l'objet d'échanges techniques avec la Fédération afin d'améliorer la prise en compte des enjeux de préservation de la qualité des milieux aquatiques et des enjeux halieutiques dans les décisions.
- Se rencontrer au moins une fois par an afin de faire le bilan de l'année écoulée et de définir les perspectives de l'année à venir. Un compte rendu sera établi et il précisera les engagements pris par chaque structure pour l'année à venir.

La fédération s'engage durant toute la durée de la convention à :

- La Fédération de Pêche du Nord s'engage à consulter l'USAN pour toute opération, d'aménagement et de restauration du milieu aquatique, menée en qualité de maître d'ouvrage sur son territoire.

- Transmettre les données piscicoles collectées sur le territoire de l'USAN, afin qu'elles soient intégrées aux plans de gestion écologiques de ce site naturel ;

L'USAN s'engage durant toute la durée de la convention à :

- L'USAN apportera son aide à la FD59 pour les autorisations et l'accès au propriétaire pour la réalisation d'inventaire.
- L'USAN s'engage à informer la Fédération de Pêche du Nord pour toute opération, d'aménagement et de restauration du milieu aquatique, menée sur son territoire.
- Informer la fédération lors des perturbations des milieux aquatiques et des ressources piscicoles (pollutions, pêcheurs dans l'illégalité etc...) ;
- Conformément à l'article L.435.5 du Code de l'Environnement : « Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants. » Ainsi, chaque intervention menée par l'USAN sur le domaine privé sans contrepartie financière, suite à la promulgation de la DIG, emportera de fait la signature d'un partage du droit.

Article 6 : Modalités de mise en application

La convention et les engagements se font à titre gratuit dans la mesure où la fédération inscrit ses actions dans les conventions cadres pluriannuelles signées avec la région des Hauts de France et l'agence de l'eau Artois Picardie. Dans le cas où une modification de ces partenariats venait à survenir en cours d'exercice de la présente convention, de nouvelles modalités devront être identifiées. En l'absence de solution et d'une éventuelle incapacité pour la structure à fournir le travail identifié, la présente convention deviendra caduque et les modalités de résiliation seront alors mises en application.

Article 7 : Communication

La création d'outils de communication pourra être mutualisée entre les deux structures. Ces outils de communication pourront prendre des formes diverses comme la réalisation de plaquette thématique ou générale et/ou la réalisation d'inauguration pour des projets spécifiques et/ou la réalisation de points presse. L'objectif étant aussi de faire connaître le partenariat existant entre la Fédération de Pêche du Nord et l'USAN.

Tout document issu de la collaboration entre la Fédération de Pêche du Nord et l'USAN fera mention des deux partenaires, après validation dudit document par les deux parties. Dans tous les cas, les deux logos devront apparaître lisiblement sur les documents. Chaque structure mettra à disposition le logo au format informatique adapté, ainsi que les normes éditoriales associées.

Les deux parties s'efforceront de mettre en cohérence leurs chartes graphiques respectives.

Article 8 : Propriété intellectuelle

La conclusion des présentes n'emporte aucun transfert de propriété, total ou partiel, des bases de données, études, résultats de recherche et autres documents, transmis par les parties pour la réalisation des objets de l'article 1 ci-dessus.

Chaque contractant s'engage dès à présent à ne pas divulguer les données, études, résultats de recherche et autres documents établis en partenariat sans le consentement de l'autre contractant.

Article 9 : Echange de données

La fourniture de fichiers ou de documentation fera l'objet d'une convention spécifique. La partie intéressée sollicitera officiellement la partie concernée par rapport à ses besoins.

Article 10 : Avenant

Les signataires pourront envisager par avenant toute modification conforme à l'objet.

Article 11 : Durée, reconduction et résiliation

La présente convention est établie pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature des présentes par les deux parties.

La présente convention sera reconduite par tacite reconduction pour une nouvelle durée de cinq ans.

La dénonciation de la présente convention pourra être formulée par l'une ou l'autre des parties signataires un mois au moins avant la fin de chaque période annuelle.

La résiliation ou la dénonciation de la convention emporte l'arrêt de la possibilité d'utiliser les données, études, résultats de recherche et autres documents établis en partenariat ; l'acquéreur s'engage à détruire les fichiers fournis ainsi que l'ensemble des données intégrées dans son système d'information et issues de ces fichiers.

Tous travaux en cours seront achevés par les deux parties.

Fait à, le

En double exemplaire

Lu et approuvé (mention manuscrite)

-----,

Président de -----

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Monsieur Daniel SKIERSKI,

Président de la Fédération de Pêche du Nord



AVIS N° 11 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

OBJET : Stratégie foncière : Protocole foncier concernant les Zones d'Expansion des Crues : Acquisition des terrains des zones d'expansion des crues de Terdeghem, de la Levrette (Saint-Jans-Cappel et Berthen), de Sercus et de Steenbecque

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Dans le cadre des projets de zones d'expansion des crues de Terdeghem, de la Levrette (Saint-Jans-Cappel et Berthen), de Sercus et de Steenbecque, l'USAN se porte acquéreur des terrains nécessaires à la réalisation de ces projets.

Pour chacun des projets, les négociations amiables sont privilégiées. Un protocole sur le foncier agricole a été rédigé après une longue concertation avec les partenaires du monde agricole. Les négociations seront menées sur les bases de ce protocole ci-annexé. Concernant les propriétés privées, il y aura, dans la mesure du possible, une égalité de traitement entre tous les propriétaires partant d'une moyenne de l'estimation des domaines pour les différents projets.

Il est rappelé que les négociations auprès du monde agricole sont menées par la SAFER sur les projets de Terdeghem et de la Levrette.

Il est proposé :

- de valider le protocole foncier agricole
- d'autoriser Monsieur le Président à recueillir les promesses de vente

Les ventes seront régularisées en l'étude de Maître Coustenoble, notaire à Fournes-en-Weppes dans un délai de 12 mois après signature des promesses.

L'imputation budgétaire se fera sur le budget principal de l'USAN au chapitre 21 article 2112.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Président à signer la convention en annexe.

Le Bureau a émis un avis

Protocole foncier

Préambule :

L'USAN est un syndicat mixte dont la principale compétence est l'entretien des cours d'eau et la **lutte contre les inondations**.

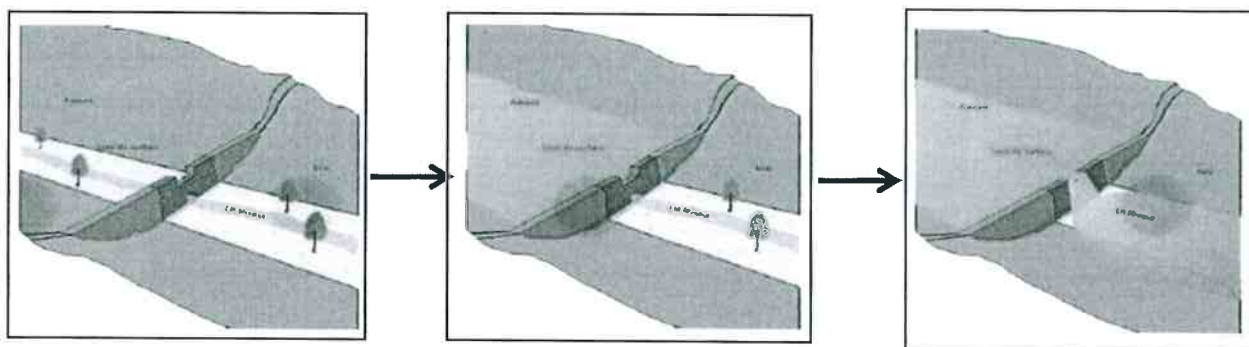
Dans ce cadre, l'USAN assure la gestion des cours d'eau sur une partie du bassin versant de la Lys et sur le bassin de l'Yser. Afin de lutter contre les inondations, l'USAN s'appuie sur des dispositifs financiers « PAPI », Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations, portés en régie pour le PAPI Yser et par le SYMSAGEL¹ pour le PAPI Lys.

Ces programmes « PAPI » ont été élaborés à partir d'études hydrauliques dont le but était de définir des aménagements pour lutter contre les inondations. Une partie du programme d'actions est destiné à la **réalisation de Zones d'Expansion des Crues (ZEC)** sur les cours d'eau sujets à des débordements. Le programme d'actions est aussi complété par des actions au niveau des ruissellements urbains et agricole, des actions sur l'urbanisme, sur la vulnérabilité directe des enjeux...

L'USAN participe activement à la réalisation des documents d'urbanisme pour préserver les zones inondables de toutes constructions. A travers les SAGE de l'Yser et de la Lys et différents projets, l'USAN incite les communes à la réalisation de zonages pluviaux pour gérer les ruissellements en milieu urbain.

Ce protocole concerne les Zones d'Expansion des Crues. Les ZEC sont des zones de débordement préférentiel créées sur le cours d'eau et situées en amont des enjeux à protéger. La plupart des projets de ZEC sont conçus sur le principe du ralentissement dynamique : une digue est placée en travers du lit majeur avec un ouvrage de régulation sur le lit mineur qui contrôle le débit de fuite.

La sur-inondation se produit alors en amont de la digue de part et d'autre du cours d'eau. Des digues de pourtour sont parfois prévues pour contenir l'inondation.



¹ Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys

Selon le relief naturel du terrain, on distingue deux cas de figure :

- Remaniement complet de la zone d'expansion de crues par terrassement impliquant le changement de nature des terrains (car ils sont rendus plus humides)
- Pas de remaniement (pas de terrassement) de la zone d'expansion de crues. Les terrains subissent en revanche une sur-inondation temporaire en cas de crue.

Pour répondre à ces deux cas de figure, l'USAN a souhaité mettre en place une politique de maîtrise foncière différente selon les projets :

- Achat complet de l'emprise de la zone d'expansion de crues quand il y a un changement de la nature des terrains (terrassements)
- Achat partiel (digue + accès) avec mise en place de servitudes de sur-inondation dans la zone d'influence des crues (zone inondable).

La politique de maîtrise foncière par la mise en place de servitude de sur-inondation se veut résolument en faveur de la préservation de l'activité agricole sur le territoire.

Les projets de zones d'expansion des crues répondent à 2 objectifs majeurs :

- Efficacité hydraulique pour prévenir le risque d'inondation
- Implantation combinant la réduction des impacts fonciers, environnementaux et économiques.

1 Objet du protocole

L'objectif de ce protocole est de fournir, pour l'USAN et les agriculteurs, propriétaires et/ou exploitants, impactés par les projets de zones d'expansion des crues, un cadre de travail pour mener à bien la négociation foncière sur les sites concernés par une zone d'expansion des crues.

En effet, ce protocole doit permettre d'adopter une méthodologie commune sur tous les sites d'aménagement pour l'évaluation des effets et le calcul des indemnités destinées à réparer des préjudices permanents et/ou occasionnels, dont le caractère direct, matériel et certain est directement imputable à la réalisation, la présence, la mise en fonctionnement et l'entretien des zones d'expansion des crues.

Il a notamment pour objectifs de préciser **les modalités d'achat des terrains concernés** par les aménagements, et de **fixer les montants des indemnités liées à l'acquisition ou la maîtrise foncière par sur-inondation, aux éventuelles pertes subies par les exploitants agricoles et aux dommages éventuels liés aux travaux publics et au fonctionnement des sites.**

L'USAN sollicitera une Déclaration d'Utilité Publique sur tous les projets mais la négociation amiable sur la base du présent protocole est une priorité.

2 Champ d'application

Le protocole s'applique aux biens immobiliers non bâtis à usage agricole.

Les personnes concernées sont toutes les personnes titulaires d'un droit réel sur les terrains : les propriétaires fonciers (en titre, pleine ou nue-propriété) et les exploitants de terres agricoles ou à usage agricoles, titulaires d'un droit de jouissance écrit ou verbal dûment justifié (attestation MSA, PAC, bail...). En l'absence de production des titres de propriété ou de justificatifs de location, les sommes allouables seront consignées par l'USAN, jusqu'au règlement du contentieux.

La réalisation d'études de maîtrise d'œuvre sur les projets de zone d'expansion des crues permet à l'USAN de définir les parcelles concernées par un achat total, partiel ou par une servitude de sur-inondation.

3 Principes généraux de la maîtrise foncière sur les sites aménagés

3.1 Les achats obligatoires

Quel que soit le projet de zone d'expansion des crues, **l'USAN se rendra propriétaire des ouvrages construits : digues et vannages**. En effet, l'USAN devra assurer la responsabilité de la stabilité des digues, leur entretien et l'entretien des ouvrages. Il devra donc être propriétaire de la surface sous les digues.

Par extension, afin d'assurer l'entretien, **les projets prévoient des accès qui seront aussi achetés par l'USAN quand ceux-ci ne sont pas déjà existant**.

En cas d'enclavement d'une partie de parcelle ou d'une parcelle en raison de l'implantation de la digue, l'USAN s'engage à acheter la surface enclavée.

3.2 La maîtrise foncière de la zone d'influence des crues (zone inondable)

3.2.1 Pour les zones d'expansion des crues en décaissement du terrain naturel

Lorsque les projets sont conçus en décaissement du terrain naturel par un important terrassement avec des remaniements et des volumes de terres excavées importants. L'USAN a jugé que ces terrains ne seront plus exploitables en l'état car ils seront rendus très humides.

Dans ce cas, l'USAN s'engage à acheter la totalité de la zone d'influence.

Si la zone d'influence concerne plus de 75% de la parcelle, le propriétaire peut demander à l'USAN l'achat de la totalité de la parcelle.

3.2.2 Pour les zones d'expansion des crues sans décaissement du terrain naturel

Lorsque les projets sont conçus sur le relief existant du terrain naturel, c'est la topographie du site qui régit le fonctionnement de la zone d'influence. Le terrassement n'est pas nécessaire.

Dans ce cas, les terrains de la zone d'influence en amont de la digue et de l'ouvrage hydraulique subissent, lors des crues, une sur-inondation. Sur ces parcelles, l'USAN souhaite mettre en place des servitudes de sur-inondation conformément à l'article L211-12 du Code de l'Environnement lorsque les conditions techniques et économiques le permettent.

De la même manière que précédemment, si la zone d'influence d'inondation concerne plus de 75% de la parcelle, le propriétaire peut demander à l'USAN l'achat de la totalité de la parcelle.

- Servitudes de sur-inondation

Le propriétaire conserve son bien, et la mise en place de contraintes liées à la servitude sur sa parcelle donne droit à une indemnisation pour dépréciation du bien (ou dégrèvement). Quant à l'exploitant en place, il conserve son bail avec le propriétaire.

Toutefois, le propriétaire peut vendre son terrain à l'USAN en usant de son droit de délaissement, valable pendant 10 ans, l'exploitant conserve alors son bail avec l'USAN.

En cas de destruction de récolte par les crues, des indemnités, définies selon ce protocole, seront versées à l'exploitant.

- Achat

Si les conditions économiques et techniques d'exploitation liées à la mise en œuvre de la sur-inondation empêchent l'application de la servitude de manière raisonnable, l'USAN achète une partie de la zone d'inondation. La ou les zones à acquérir en complément des zones obligatoires sont définies selon chaque projet.

Dans ce cas, les exploitants sont évincés selon les modalités établies ci-après (4.1.2). L'USAN s'engage à pérenniser l'activité agricole sur ces zones achetées, si elle est encore possible, avec l'exploitant évincé sous forme d'un commodat.

3.3 Echange et compensation

Actuellement, l'USAN ne possède pas de surfaces de compensation disponible. Cependant, deux conventions passées avec la SAFER prévoient la constitution de réserve foncière dans le cadre de ces projets.

La constitution d'une réserve foncière par l'USAN est destinée à tenter de compenser les pertes de surfaces à exploiter.

4 Indemnités

4.1 Achats

4.1.1 Pour le propriétaire

L'USAN demande une évaluation de France Domaine sur chaque projet de Zone d'Expansion des Crues. La proposition d'achat de l'USAN est basée sur la valeur vénale établie sur la base de l'évaluation France Domaine assortie d'une indemnité de remploi en cas de procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

L'indemnité de remploi est définie sur la base de l'évaluation des domaines.

4.1.2 Pour l'exploitant

En cas d'occupation du terrain, l'indemnité d'éviction est due par l'USAN à l'exploitant.

Une valeur moyenne (1,80 euros / m²) – définition sur la base de la moyenne établie pour les ZEC de Borre en 2014.

Lorsque le propriétaire est également exploitant, il touche la somme de la valeur vénale et de l'indemnité d'éviction.

4.2 Servitude de sur-inondation

4.2.1 Pour le propriétaire

La mise en place de la servitude de sur-inondation entraîne le versement, pour le propriétaire, d'une indemnité libératoire. Cette indemnité est calculée en fonction de la dépréciation de la parcelle liée à la mise en place de la servitude.

Cette indemnité est de 20% de la valeur vénale de la parcelle concernée par la servitude avec un montant plafonné à 100% de la valeur vénale de l'emprise inondée.

Conformément au L211-12 X du Code de l'Environnement, le propriétaire dispose d'un droit de délaissement pendant 10 ans à compter de l'arrêté préfectoral constatant la fin des travaux nécessaires à la mise en œuvre de la servitude. Dans le même délai, le propriétaire peut requérir l'acquisition totale ou partielle d'autres terrains si la mise en place de la servitude compromet leur exploitation ou leur usage.

Cette servitude de sur-inondation devra être transmise en cas de cession de la parcelle. C'est pourquoi, la servitude fera l'objet d'une inscription auprès du Service de Publicité Foncière par acte authentique notarié ou en la forme administrative (conformément au L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les frais d'inscription sont pris en charge par l'USAN.

4.2.2 Pour l'exploitant

Une indemnité sera versée à l'exploitant en cas de mise en fonctionnement des ouvrages (mise en eau). Le versement de l'indemnité est défini pour chaque exploitant dans une convention individuelle signée avec l'USAN.

Cette convention individuelle décrira les conséquences techniques de la mise en fonctionnement de l'ouvrage (surfaces concernées, hauteurs d'eau...) sur les parcelles de l'exploitation. Cette convention fixera pour chaque parcelle les modalités d'application de la servitude en cas de mise en fonctionnement en fonction de l'occupation du sol de la parcelle.

Les principes généraux suivants seront repris dans les conventions individuelles.

4.2.2.1 Valeur de référence

Les valeurs de référence pour le calcul des indemnités seront celles du barème régional en vigueur au moment de l'évènement (valeur des récoltes sur pied établies par la Chambre d'Agriculture).

4.2.2.2 Pour les prairies

Pour les prairies, on pourra distinguer les prairies permanentes et temporaires. Les indemnités seront variables selon la période de l'année où l'évènement survient afin de tenir compte de la sensibilité des récoltes.

Période de l'année	Taux à appliquer à la valeur des récoltes
Du 1 ^{er} avril au 31 août	80%
Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre	30%
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	0%

Une indemnisation pourra être versée à chaque période de crue. Toutefois, le montant de l'indemnité sera plafonné à 100% pour une même année considérée du 1^{er} avril de l'année n au 31 mars de l'année n+1.

4.2.2.3 Pour les cultures

Dans le cas de cultures, cette indemnité sera calculée sur la base d'une rotation « type » de 7 ans établie comme suit : Lin/Blé/Betteraves/Blé/Pomme de Terre/Blé/Pois. Il n'est pas considéré de 2^{ème} récolte.

Une moyenne des tarifs est calculée pour cette rotation.

Il ne sera pas distingué plusieurs périodes de l'année. En cas d'inondation, l'indemnité est versée de manière forfaitaire (100%) sur la surface inondée et pour la totalité de l'année culturale considérée (soit du 1^{er} octobre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1).

4.2.2.4 Cas des bandes enherbées

Considérant que la bande enherbée le long des cours d'eau BCAE est un couvert réglementaire obligatoire et que l'agriculteur ne tire aucun profit de cette surface, l'inondation des bandes enherbées ne sera pas indemnisée. La superficie de bande enherbée sera donc retranchée de la surface cultivée lors de l'indemnisation.

4.2.2.5 Déclenchement de l'indemnisation

Toute crue mettant en service l'ouvrage d'expansion des crues est susceptible d'être indemnisée.

Afin d'obtenir une indemnisation auprès de l'USAN, l'exploitant devra déclarer via un formulaire fourni par l'USAN les surfaces concernées par l'inondation en distinguant chaque parcelle et la nature de l'occupation du sol (prairie ou culture).

L'USAN procèdera à un contrôle sur place des surfaces déclarées grâce aux éléments visibles (laisse de crue, dégâts...) et aux éléments techniques dont elle dispose (niveaux d'eau atteints pendant la crue).

En cas de désaccord, l'avis d'un expert agricole pourra être sollicité par l'USAN ou l'exploitant au frais du requérant.

4.2.2.6 Dispositions de la servitude de sur-inondation

4.2.2.6.1 Relatives au foncier :

Les dispositions suivantes s'appliquent dans la zone d'inondation :

- Réglementation des travaux ou activités :
 - Dans la zone d'inondation, tout nouveau drainage est interdit. Cependant le drainage existant peut être réparé.
 - Interdiction de détruire ou arracher les plantations en place.
 - Pour réaliser des plantations dans la zone d'inondation, le demandeur devra présenter son projet à l'USAN en présentant notamment la nature des plantations, les espèces utilisées et les modalités d'entretien.
 - Interdiction d'installer des barrages ou batardeaux dans le lit qui peuvent être des obstacles à l'écoulement
 - Interdiction de remblayer les parcelles
- Aide au déplacement des prairies : afin de minimiser la perte de terrain cultivable pour les exploitants impactés par les projets, la profession agricole accompagne les exploitants dans les démarches réglementaires pour le déplacement des prairies vers la zone inondée en lieu et place des cultures. Les cultures seront donc déplacées sur les zones de prairies déplacées.
- Pour limiter le recours au droit de délaissement, l'exploitant en place ne peut demander une éviction totale sur la parcelle que si 75% de la parcelle sont concernés par l'inondation et rendus inexploitable dans des conditions techniques raisonnables
- Installation de clapets anti-retour sur les collecteurs de drainage.
- Restauration des réseaux de drainage en dehors de la zone d'inondation sauf impossibilité technique (topographie, pente...).

Le propriétaire s'engage à faire connaître à tout nouveau preneur à bail l'existence de la servitude et à informer l'USAN de ce changement.

4.2.2.6.2 Relatives aux événements et à l'intervention post-crue :

Engagements de l'USAN :

- Indemniser l'exploitant selon le protocole général et individuel signé entre l'USAN et l'exploitant dans un délai de 2 mois, en l'absence de contestation en cours, après réception du formulaire complété et signé.
- Nettoyage des laisses de crues et des clapets après chaque évènement
- Vérification du fonctionnement de l'ouvrage conformément à ce qui était prévu
- Avertir l'exploitant avant toute intervention de nettoyage ou d'entretien.

Engagements de l'exploitant :

- Laisser le libre passage aux agents et entreprises mandatées par l'USAN pour contrôler l'ouvrage et la zone d'inondation
- Déclarer dans un délai de 30 jours après l'évènement les dégâts occasionnés aux récoltes
- Maintenir les surfaces en herbe dans la zone d'inondation
- Souffrir le passage des eaux et du cours d'eau en cas de mobilité de celui-ci : pas de réparation des berges sauf en cas de danger grave et dans la limite de la servitude d'inondation.

5 Dispositions spécifiques à la phase de travaux

Ces dispositions concernent les parcelles utilisées pendant les travaux mais restituées à la fin des travaux. Une convention d'occupation temporaire sera établie avec l'exploitant.

5.1 Etat des lieux

Il sera procédé, avant les travaux, à l'établissement contradictoire d'un état des lieux avec l'exploitant, le représentant de l'USAN, son mandataire (en général le maître d'œuvre) et l'entreprise titulaire du marché de travaux.

Le propriétaire sera informé de la date de l'état des lieux et pourra y assister ou s'y faire représenter. L'état des lieux comporte tous les renseignements nécessaires afin d'éviter des contestations ultérieures.

Il conviendra de signaler en particulier : les bornes, les drainages, les clôtures, les éléments paysagers (haies, arbres...)

Il conviendra également de signaler l'existence de contrats sur les parcelles.

De la même manière, il sera procédé à un état des lieux après travaux, dans le mois suivant la réception de travaux.

L'état des lieux sera annexé à la convention d'occupation temporaire signée avec l'exploitant.

5.2 Traversée de pâturages

A la demande de l'exploitant et si la zone de travaux traverse des parcelles en pâturage, l'USAN doit :

- Isoler la zone de travaux par des clôtures provisoires
- Permettre l'accès aux animaux concernant les abris et abreuvoirs
- Permettre de faire sortir et rentrer le bétail

5.3 Remise en état des parcelles

Les terrains seront remis en état après les travaux sur la base de l'état des lieux établi précédemment.

Cette remise en état pourra comprendre si nécessaire le rétablissement d'ouvrages, d'accès, des plantations, la réfection de clôtures, un labour...

5.4 Indemnisation d'occupation temporaire

L'indemnité figurera dans la convention d'occupation temporaire signée avec l'exploitant.

Le montant de l'indemnité est versé pour une année culturale sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture.

6 Modalités de suivi et de révision du protocole

Le protocole pourra être révisé à la demande des membres de l'USAN ou des riverains concernés par celui par demande écrite et argumentée auprès du Président de l'USAN.

Les tarifs relatifs au versement des indemnités seront révisés annuellement sur la base des tarifs de la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais. Ces évolutions annuelles de tarifs n'entraînent pas de révision du présent protocole.

Les indemnités versées auprès des exploitants seront consignées dans un document permettant d'assurer le suivi des versements. En l'absence de demande de révision intermédiaire, un bilan sera effectué dans les 5 ans suivants la mise en application du protocole.